



# DSE (dossier social étudiant) : comment demander une bourse et/ou un logement ?

Vérfié le 08 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous devez constituer votre DSE pour faire votre demande de bourse sur critères sociaux (BCS) et de logement en résidence universitaire. Pour cela, vous devez préparer un certain nombre de documents.

Pour l'année universitaire 2020-2021, vous devez saisir votre demande entre le 15 janvier et le 15 mai 2020.

La demande est réalisée sur internet au moyen du dossier social étudiant (DSE).

Vous avez un compte (adresse mail et mot de passe) :

- si vous avez déjà fait un DSE,
- ou si vous êtes inscrit sur *Parcoursup* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476>).

Si vous n'avez pas de compte, vous devrez en créer un avec votre numéro INE (identification nationale étudiant). Ce numéro se trouve sur votre carte d'étudiant ou sur l'imprimé de confirmation d'inscription au bac.

Joignez à votre DSE la copie des pièces suivantes :

- Votre propre avis fiscal 2019 sur les revenus perçus **en 2018** et celui de vos parents (si vous n'avez pas d'avis fiscal, vous joignez celui de vos parents)
- Vos justificatifs de scolarité, et ceux de vos frères et sœurs s'ils sont également étudiants

**À noter** : si vos parents sont divorcés, vous devez joindre la copie de l'extrait du jugement de divorce vous confiant à l'un de vos parents et fixant le montant de la pension alimentaire. S'il n'y a pas de pension alimentaire, l'avis d'imposition de l'autre parent doit être transmis.

Selon votre situation, vous devrez fournir des documents supplémentaires :

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous êtes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (Ase)

Joindre une attestation de l'organisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31919>)

Vous êtes inscrit à Pôle Emploi et ne percevez pas d'indemnisation

Joindre une attestation de l'organisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1636>)

Vous n'êtes pas français

Joindre une attestation sur l'honneur de vos parents indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, ainsi que leur montant


Vous avez le statut de réfugié

Joindre une attestation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15374>)



Pour constituer votre DSE, vous devez vous connecter au téléservice suivant :

## Mes services étudiant

Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Accéder au  
service en ligne   
(<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>)

### Textes de référence

- Circulaire du 8 juin 2020 relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour 2020-2021  (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo25/ESRS2013435C.htm>)
- Arrêté du 22 juillet 2020 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur pour 2020-2021  (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042170756&dateTexte=&categorieLien=id>)

## Services en ligne et formulaires

- **Mes services étudiant** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16390>)  
Téléservice
- **Étudiant : calculer votre droit à bourse sur critères sociaux** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18296>)  
Simulateur
- **Demande de bourse d'études à l'École nationale supérieure maritime** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36750>)  
Formulaire

## Pour en savoir plus

- **Bourse et logement étudiant : constituez votre dossier social étudiant (DSE)** [↗](https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html) (<https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>)  
*Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*
  - **Pays du Conseil de l'Europe** [↗](http://www.coe.int/fr/web/portal/country-profiles) (<http://www.coe.int/fr/web/portal/country-profiles>)  
*Conseil de l'Europe*
-